

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 13 février 2017**

Table des matières

1. Appel.....	2
2. Approbation de l'ordre du jour	2
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12 décembre 2016	2
4. Assermentation de M. Ernest Lübke et Mme Dominique Althaus.....	3
5. Communications du Bureau	3
6. Communications de la Municipalité.....	3
7. Communications des délégués dans les instances intercommunales	5
8. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e).....	6
9. Nomination d'un ou d'une délégué(e) auprès de l'AISGE.....	6
10. Nomination d'un ou d'une délégué(e) auprès de de la Commission de recours en matières d'impôts.....	6
11. Préavis municipal N° 01/2017 – Règlement sur le jardin d'enfants communal.....	6
14. Divers et propositions individuelles	8
15. Annonce de préavis futurs.	10

Note liminaire

M. Jean-Pierre Vuille, 2ème Vice-Président, officie ce soir pour la première fois à la présidence du Conseil Communal suite à l'absence de M. Nicolas Fleury pour des obligations professionnelles.

1. Appel

Le Vice-Président accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public venu en nombre ce soir.

La Secrétaire-suppléante procède à l'appel : 47 membres sont présents, 7 sont excusés.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Vice-Président demande à la Municipalité ainsi qu'au Conseil Communal si des remarques sont à formuler. Comme aucun commentaire n'est fait, **le Vice-Président** soumet à l'assemblée l'approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour du 31 janvier 2017.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12 décembre 2016

M. Esselborn demande une modification de ses propos à la page 6 du procès-verbal. Lorsqu'il a donné l'exemple de la commune de Mies qui se trouve en difficulté à cause de la péréquation intercommunale, il a parlé de l'arrivée d'un gros contribuable et non de son départ, ce qui a mis la Commune dans cette situation. Sa présence a eu pour effet de faire exploser la facture de la péréquation intercommunale. (annexe 1)

Le Vice-Président soumet à l'assemblée, l'approbation du procès-verbal du 12 décembre 2016 avec

la modification demandée par M. Esselborn.

Le Conseil Communal approuve à une large majorité le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016 avec modification.

4. Assermentation de Mme Dominique Althaus et M. Ernst Lübke

Le Vice-Président lit l'article N° 8 du Règlement du Conseil Communal et assermente Mme Dominique Althaus et M. Ernst Lübke. Le Vice-Président les félicite et leur souhaite la bienvenue dans le Conseil. Ils regagnent leurs places sous les applaudissements de l'assemblée.

5. Communications du Bureau

Le dépouillement des votations fédérales du 12 février 2017 s'est bien passé. **Le Vice-Président** remercie chaleureusement toute l'équipe présente (Mme Mélina Vincent, Mme Gwendoline Nydegger, M. Claude Rossier, M. Christophe Patarin et Mme Marilyne Thalmann Giavina) pour leur engagement.

Le Vice-Président lit le courrier reçu de Mme Chloé Jaccard qui annonce sa démission pour le 31 décembre 2016 puisqu'une nouvelle orientation de ses études l'amène à s'éloigner de son domicile.(annexe 2)

Le Vice-Président lit également le courrier de Mme Loredana Leoni qui souhaite démissionner du Conseil Communal suite à des problèmes de santé. (annexe 3)

Le Vice-Président informe le Conseil Communal qu'il n'y a plus de viennent-ensuite. Il trouve dommage qu'après à peine 8 mois de la nouvelle législature, la Commune se retrouve à -1 au niveau du quorum du Conseil Communal. Des élections complémentaires devront être envisagées et cela bien entendu au frais du contribuable.

Le Vice-Président informe que les rapports de toutes les commissions doivent être remis au Bureau du Conseil Communal et non au greffe communal.

Il a été également décidé que les décomptes individuels ne seront plus automatiquement envoyés pour des raisons économiques. Bien entendu, les personnes désirant un décompte peuvent faire la demande auprès du Bureau du Conseil Communal.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique revient sur la décision de la poste de fermer son bureau d'ici cet automne. La Municipalité recherche une solution pour ouvrir une agence postale à Arzier (comme par exemple à Genolier). Le lieu doit être encore défini et Mme la Syndique espère avoir plus d'informations d'ici juin 2017.

Depuis leur entrée en fonction, la Municipalité n'a pu que constater que la situation économique de l'Auberge communale devenait de plus en plus problématique. Elle a cependant tenté de réduire ces problèmes en diminuant le loyer pour la 4^{ème} fois. Malgré toutes ces tentatives, une décision a dû être prise afin de sauvegarder les biens communaux, soit une résiliation anticipée du bail. La Municipalité recherche activement de nouveaux exploitants et va prendre en compte le souhait de nombreux citoyens pour que cette auberge devienne plus familiale, plus villageoise. La Municipalité informera le Conseil Communal de l'évolution de la situation.

Un nouveau livre « Les Chartreuses et leur espace » dirigé par L. Auberon qui avait déjà écrit le livre « Notre Dame d'Oujon » expliquant les origines de notre village vient de paraître. Les personnes intéressées par ses ouvrages peuvent s'adresser à Mme la Syndique. Malheureusement, le prix n'est pas encore connu car cette dernière est encore en négociation.

Mme Elvira Rölli informe le Conseil Communal que les services du Canton n'ont pas encore retourné le PGA déposé fin juin 2016, une lettre annonçant un retard dans l'analyse de ce plan a été envoyé par ces services. Le discours reste le même, toutes nouvelles constructions sur des parcelles vierges seront refusées. Par contre sur des parcelles déjà construites, il est possible de raser le bien et de reconstruire. Mme Elvira Rölli tient à préciser qu'il n'y a aucun passe-droit. Si des constructions se font sur des parcelles vierges, ce sont des permis de construire qui ont été acceptés avant l'élaboration du nouveau PGA ou des permis qui ont été prolongés.

Mme Elvira Rölli souhaite donner quelques informations sur les canalisations, la distribution et l'évacuation des eaux. Durant les mois de décembre et janvier, il y a eu 3 pollutions (canalisation de l'évacuation des eaux usées au Muids, accident de la route avec un réservoir d'essence déversé dans un espace vert, ruisseau pollué à cause d'un chantier qui évacuait ses eaux usées directement dans ce ruisseau).

Suite aux conditions météorologiques de ces derniers mois, l'approvisionnement des eaux était compliqué. Mme Elvira Rölli tient à remercier les employés communaux ainsi que ceux de la Source du Montant pour le travail effectué, car ils ont dû jouer avec le niveau des réservoirs pour ne pas devoir s'approvisionner d'une autre manière ce qui a évité à la Commune des frais supplémentaires.

Cet automne, un gros projet est prévu, soit la mise en séparatif au Prés-du-Marguiller. Une séance d'information a eu lieu le 23 janvier 2017 où des conseillers communaux ont été conviés. Ces travaux seront très délicats car de nombreuses parcelles privées seront touchées et il sera nécessaire de minimiser les dégâts causés. Une nouvelle séance sera organisée en avril 2017 où toutes les informations seront données en détail. Le préavis sera présenté au mois de juin 2017.

Nicolas Ray a rencontré le groupe de travail pour la rénovation des chalets d'Alpage. Il a été décidé de rénover un chalet à la fois et le pâturage sera également pris en compte. L'histoire du chalet et du pâturage sera également documentée et pourquoi pas publiée. Bien entendu tout cela prendra plusieurs années mais le groupe de travail prendra le temps nécessaire et se dit très motivé.

Concernant le Centre Scolaire du Muids, la Municipalité a arrêté son choix pour deux chaufferies à plaquettes qui seront produites par l'Association du hangar à plaquettes de Trélex dont la Commune est déjà membre. Pour eux, cette solution est la meilleure puisqu'elle est une ressource locale, 0% d'énergie grise et financièrement très intéressante.

Les trois demandes formulées pour le Centre Scolaire du Muids par des conseillers ont été soumises aux architectes et M. Nicolas Ray donne les résultats de ces études ainsi que les décisions prises par la Municipalité.

Concernant l'étude sur la démographie de la région, M. Nicolas Ray informe qu'il est très difficile d'obtenir d'autres chiffres que ceux de l'Etat de Vaud ou des projections de la direction d'école. Il a cependant trouvé une entreprise privée qui offre ses services pour une étude avec un projection pour 2020-2025-2030 sur le bassin des 5 communes mais à un coût exorbitant, ce qui ne rentre pas dans le budget. L'AISGE et la Municipalité ne souhaitent pas rentrer en matière. Si le Conseil Communal souhaite tout de même cette étude, un postulat devra être déposé.

Concernant la demande pour une zone polyvalente et culturelle, M. Nicola Ray présente les plans qui ont été validés par la Municipalité. La solution choisie n'engendre aucun coût supplémentaire. Le

Directeur de l'école valide également ce choix car il n'y a pas de mélange entre la partie scolaire et la partie publique. Pour la zone de stockage sous le préau de l'UAPE, un coût supplémentaire de plus de CHF 600'000.— serait nécessaires. Pour l'accès, une rampe extérieure serait nécessaire ce qui n'est pas très esthétique. L'AISGE ne souhaite pas rentrer en matière. La Municipalité a décidé de ne pas valider cette solution par contre elle souhaite intégrer des abris anti-atomiques qui font défaut dans la Commune à moindre coût puisque la protection civile y participerait avec des subventions. La solution définitive n'est pas encore déterminée.

M. König, membre de la Commission, informe que la demande pour une nouvelle étude n'était nullement pour dépenser l'argent du contribuable mais d'avoir des chiffres plus « neutres » car ceux en leur possession provenaient uniquement de l'AISGE, qui est le mandataire pour la construction de l'école. Historiquement, il y a de nombreuses années, le Conseil Communal avait déjà dû se pencher sur le rajout de 8 classes supplémentaires au bâtiment scolaire d'Arzier suite à la demande de l'AISGE. Deux ans après, le bâtiment actuel suffisait amplement puisqu'il y avait même une classe vide donc l'étude démographique avec les données fournies par l'AISGE s'étaient avérées fausses. C'est pour cette raison que la commission souhaitait avoir d'autres données pour l'étude démographique. M. König est ravi de la solution trouvée par la Municipalité pour la zone polyvalente et culturelle et la remercie du travail accompli.

Mme Dominique Althaus, en tant que secrétaire de l'AISGE, tient à préciser que les chiffres fournis par l'AISGE sont basés sur les données transmises par les Municipalités de chaque Commune.

M. Christian Dugon revient sur le préavis 01/2016 pour la rénovation du Stand de Tir pour un montant de CHF 81'000.00. Les travaux pourront commencer en avril 2017 mais malheureusement le local devra entièrement être détruit et reconstruit.

Afin de répondre au souhait de plusieurs citoyens, un container destiné aux sacs à ordures blancs sera mis à leur disposition à la déchetterie à côté du portail.

Le 25 mars 2017 se déroulera une action « Amiante » qui permettra de collecter les objets en fibrociment amiantés. Un encart dans l'info Arzier sera prochainement publié avec toutes les indications nécessaires.

M. Patrick Hübscher souhaite donner un rapport intermédiaire sur le déneigement de la Commune. Il y a à ce jour aucun dégât matériel à signaler malgré une grosse journée du 13 janvier 2017. Il rappelle que le domaine du déneigement des accès routiers de la Commune couvre une distance de 59 Km. Pour gérer la partie communale, une équipe de 12 personnes engagée et appliquée travaille pour le bien de la Commune.

7. Communications des délégués dans les instances intercommunales

M. Philippe Esseiva pour l'APEC, n'a pas de communication.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil Régional, n'a pas de communication.

M^{me} Fanny Weinmann n'a pas de communication concernant le RAT.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que le rapport d'activité leur a été présenté en date du 26 janvier 2017. Ce rapport détaillé est consultable sur le site SDIS Nyon-Dôle. Durant l'année 2016, il y a eu 369 interventions sur le secteur et 2 interventions sur la Commune d'Arzier-Le Muids. (annexe 4). En date du 30 avril 2016 s'est déroulé le concours cantonal de la FVSP où l'équipe

de St-Cergue s'est classée au 4^{ème} rang sur le sujet « équipe échelle remorquable » (annexe 5).

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE, informe qu'il y a eu une séance extraordinaire intercommunale le 2 février 2017. Le projet de l'école avec les démarches, les obligations légales et les conséquences financières pour les Communes a été présenté. Les travaux pour ce projet ont débuté pour l'AISGE en 2009 déjà. Il y a actuellement 18 classes sur 53 qui sont en sureffectif, soit plus de 20 enfants par classe. Il y a également eu un changement dans la loi qui stipule que plusieurs enfants doivent recevoir l'enseignement séparément. Actuellement, cela se fait dans les couloirs des écoles, il manque environ 15 places. La prochaine séance est fixée au 5 avril 2017.

8. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)

Marilyne Thalmann Giavina propose M. Claude Rossier qui la remercie mais ne souhaite pas être nommé scrutateur suppléant. M. Christian Messaoudene quant à lui se propose. Il est élu par acclamation.

9. Nomination d'un ou d'une délégué(e) auprès de l'AISGE

M. Guilloud propose Mme Natacha Ruffet qui accepte la nomination. M. Denis Berger se propose également car il souhaite s'investir dans ce domaine pour l'avenir de la Commune.

Le Vice-Président invite au scrutin à bulletin secret. Il lève la séance, le temps du dépouillement.

BULLETINS DELIVRES	BULLETINS RENTRES	VALABLES	MAJORITE ABSOLUE
47	47	47	24

Mme Natacha Ruffet est élue avec 31 voix, M. Denis Berger obtient 16 voix.

10. Nomination d'un ou d'une délégué(e) auprès de de la Commission de recours en matière d'impôts

M. Patrick Weber, juriste de formation, se propose pour être délégué auprès de la Commission de recours en matière d'impôts. Il est élu par acclamation.

11. Préavis municipal N° 01/2017 – Règlement sur le jardin d'enfants communal

Mme la Syndique déclare que la Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

Mme Natacha Ruffet lit les conclusions du rapport et informe que le préavis N°01/2017 a été accepté par la Commission avec 2 amendements soit :

- a) La Commune a la possibilité de résilier le contrat (art.8a).
- b) Le délai de paiement est fixé à 20 jours dès l'établissement de la facture au lieu des 10 jours dès réception (art. 9).

Mme Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances et propose à l'unanimité d'accepter ce préavis.

En l'absence d'autres commentaires, le Vice-Président soumet les 2 amendements au vote de l'assemblée.

L'amendement art.8a est accepté par 36 oui, 0 non, 8 abstentions

L'amendement art.9 est accepté par 36 oui, 1 non, 7 abstentions

Le Préavis N°01/2017 « Règlement sur le jardin d'enfants communal » tel qu'amendé est accepté par 42 oui, 1 non, 3 abstentions

12. Préavis municipal N° 2/2017 – Demande de crédit de CHF 40'000.— pour l'aménagement d'un espace de réunion et de loisirs dans le sous-sol du Centre Communal et Scolaire d'Arzier

M. Claude Rossier lit les conclusions du rapport de la Commissions qui propose d'accepter le préavis municipal N°2/2017 tel que proposé.

Mme Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances et propose à l'unanimité de l'accepter tel que proposé.

M. Christian Dugon informe qu'une mise à l'enquête n'est pas nécessaire même si il y a un changement d'affectation du local. Par contre un formulaire concernant les problèmes de sécurité sera établi et approuvé par les services pour couvrir la Commune.

M. Nicolas Vout souhaite comprendre sur quelle base le budget de CHF 40'000.—a été établi. Si des appels d'offres ont été faites et le nombre de devis demandés.

M. Christian Dugon répond que pour engager des travaux, la Municipalité demande des devis de chaque corps de métier. Pour ces travaux, il a été demandé des devis à des entreprises de maçonnerie, d'électricité et de sanitaire. C'est sur la base de ces devis que le préavis a été préparé. Ensuite si le préavis est accepté, la Municipalité continue à faire un appel d'offre à 2 ou 3 entreprises pour pouvoir chiffrer exactement la somme engagée.

Mme Christelle Trombini souhaiterait des éclaircissements sur la disponibilité de ce local car selon ce préavis c'est un local disponible à tout le monde et pas uniquement réservé aux jeunes de la Commune.

M. Nicolas Ray répond que le but principal était de créer une salle de réunion supplémentaire au sein de la Commune. Cette salle sera disponible à tous et effectivement elle se sera par réservée uniquement aux jeunes. Cette salle sera mise à leur disposition lorsqu'elle ne sera pas demandée par d'autres groupements.

M. Claude Rossier se demande si il restera beaucoup de disponibilité aux jeunes de la Commune puisque toutes les salles communales sont déjà très utilisées.

Mme Christelle Trombini tient à préciser que la salle des aînés n'est pas partagée avec d'autres groupements.

En l'absence d'autres commentaires, le Vice-Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 02/2017 est accepté par 42 oui, 1 non, 2 abstentions

13. Réponse au postulat de M. Jean-Marie Weyer invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'une proposition « pour un déneigement équitable »

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Jean-Marie Weyer n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité car pour résumé elle répond « qu'on peut rien et si l'on fait quelque chose cela coûtera très cher à tous les contribuables ». Pourtant, M. Jean-Marie Weyer avait bien indiqué dans son postulat que le coût du déneigement des chemins privés doit rester à la charge des chemins privés. De plus, la Municipalité se base sur l'article 6 de la Loi sur les routes qui interdirait la Commune de s'occuper du déneigement. Alors pourquoi les Communes de St-Cergue, Bassins et Gimel gèrent eux-mêmes le déneigement des chemins privés ? La Municipalité parle également de concurrence déloyale que la Commune exercerait par rapport à un prestataire. Donc le sort d'une personne est plus importante que celui de 25% de la population de la Commune. Selon les chiffres de la Commune, les coûts de déneigement entre 2014/2015 et 2015/2016 sont en baisse de 25% mais M. Jean-Marie Weyer constate que pour les mêmes dates, la facture du déneigement pour les chemins privés est en hausse de 21%. Pour lui, c'est de l'abus de position dominante. Il demande à la Municipalité « Combien de temps ils vont tolérer ça ? ».

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet la réponse au Postulat de M. Jean-Marie Weyer au vote de l'assemblée.

La réponse au Postulat de M. Jean-Marie Weyer est refusée par 7 oui, 13 non, 21 abstentions
--

14. Divers et propositions individuelles

M. François Esselborn revient sur le tout-ménage qui devait être envoyé pour interroger la population sur leur souhait concernant le type de restauration pour l'Auberge Communale.

Mme la Syndique informe qu'entre-temps il y a eu beaucoup de retour à titre individuel. La Municipalité a bien saisi l'esprit dont les citoyens souhaitent pour leur future Auberge Communale. Donc l'idée du tout-ménage a été abandonnée. Bien sûr la Municipalité reste ouverte aux remarques et propositions.

M. François Esselborn demande à la Municipalité si un autre système de chauffage de secours est prévu dans la nouvelle école du Muids car en cas de panne la situation pourrait être compliquée puisqu'il alimentera plusieurs bâtiments.

M. Christian Dugon répond que cela ne sera pas un chauffage à distance mais 2 chaudières alimentées séparément. Ce système nouvelle génération fournit moins de puissance et avec deux chaudières, le risque de panne est minimisé. Le souci de M. Christian Dugon était le dégagement des fumées mais le système répond aux normes.

M. Mathieu Ruchat demande pourquoi les plaquettes pour le chauffage seront achetées à un groupement externe.

M. Nicolas Ray répond que l'exploitation du bâtiment de la nouvelle école ne sera pas du ressort de la Commune mais dépendra de l'AISGE. C'est eux qui prendront la décision définitive où se fournir en plaquettes. De plus le hangar à Arzier-Le Muids risque d'être trop juste pour assurer une production en continue puisque les silos de l'école seront assez petits. Il rappelle que l'école est une école

intercommunale dont la Commune de Trélex fait également partie.

Lors des grosses neiges, **M. Denis Berger** se dit surpris que les machines achetées par l'ancienne Municipalité pour un montant de CHF 45'000.--, dormaient dans l'atelier mécanique alors qu'à cette période le déneigement dans le village n'était pas au mieux. Cet investissement était-il nécessaire ? Il est également surpris qu'une mise à l'enquête pour un cheminement de la Route des Montagnes en passant par la Colonie de la Rencontre ait été faite sans que le Conseil Communal en soit averti. Il a vu dans la Presse que la Grivrine allait créer des parkings et que la Commune d'Arzier-Le Muids était impliquée. Quelle sera l'implication financière pour notre Commune ?

M. Patrick Hübscher n'a aucune certitude concernant la création des parkings à la Grivrine et n'a aucune information à apporter. Le dossier du cheminement avance bien puisque la Colonie Vivre a accordé gratuitement un droit de passage. Ce dossier n'a pas été encore présenté au Conseil Communal puisque la Municipalité attend toujours une réponse du responsable du cadastre. Les travaux ne peuvent pas encore être programmés.

M. Denis Berger s'interroge pourquoi cela a déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête. **M. Christian Dugon** répond que la Municipalité peut mettre à l'enquête sans l'autorisation du Conseil Communal car cela n'implique pas encore une demande de crédit.

M. Philippe Fouchault se fait porte-parole de plusieurs citoyens pour qu'une benne soit rajoutée à la déchetterie pour les déchets plastiques ménagers.

M. Christian Dugon informe que la fermeture de cette benne qui s'était transformée en poubelles à ordures permet à la commune d'économiser durant le premier mois déjà 3 transferts. Ce qui permettrait sur une année entière d'économiser environ CHF 60'000.--. De plus, grâce à la rétrocession sur les sacs à ordures, la Commune aura des rentrées d'argent supplémentaires si il y a plus de sacs utilisés. Par contre la Commune ne peut pas faire de gains sur les déchets donc la taxe ménage pourrait être revue à la fin de l'exercice 2017.

Mme Sylviane Jaquet a entendu parler d'une entreprise à St-Gall qui rachèterait le plastique. Est-ce que cela pourrait être une solution pour la Commune ?

M. Christian Dugon répond qu'il y a déjà eu plusieurs entreprises qui ont essayé de développer ce marché. Malheureusement ce secteur reste difficile puisqu'il faut récolter des plastiques purs et le problème du mélange des différents plastique reste compliqué.

Mme Antonie van Zandijcke Geldreich, quant à elle, a remarqué que les bennes étaient très pleines vu l'augmentation du nombre de sacs blancs. La Municipalité a-t-elle prévu une augmentation du nombre de ramassage ? Et a-t-elle pensé à l'augmentation des coûts que ces passages peuvent engendrer ?

M. Christian Dugon affirme que des nouveaux containers seront installés au sein de la Commune. Aucun coût supplémentaire ne sera à sa charge puisque les frais de transport sont compris dans le prix de la tonne.

Mme Antonie van Zandijcke Geldreich tenait à rajouter pour la défense des citoyens que ceux-ci jettent leurs plastiques dans la benne en pensant bien faire. Ils pensaient trier.

M. Claude Rossier demande si il est possible que le Wi-Fi soit installé dans la salle communale d'Arzier et dans la nouvelle école du Muids.

M. Nicolas Ray informe que l'installation Wi-Fi de tous les bâtiments communaux est en train d'être revue. En finalité, tous les bâtiments publics seront équipés en Wi-Fi qui ne seront pas ouverts librement mais les personnes pourront en disposer dans les bâtiments.

15. Annonce de préavis futurs.

Mme la Syndique informe qu'il n'y a pas d'annonce de préavis municipaux futurs. Selon l'évolution, la Municipalité se donne le droit de ne pas maintenir la prochaine séance du Conseil Communal.

Il n'y a plus de question ni de commentaire, le Vice-Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h11

Le Vice-Président
Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante
Lysiane Demierre